

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/10502  
11 janvier 1972  
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 11 JANVIER 1972, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention ce qui suit :

Le lundi 10 janvier 1972, à 22 h 30, une unité de l'armée israélienne a pénétré en territoire libanais jusqu'au village de Bint-Jbayl et a procédé à la destruction de deux maisons.

Le mardi 11 janvier 1972, à une heure, plus de 100 soldats israéliens ont pénétré en territoire libanais jusqu'au village de Kfar Hamam où ils ont procédé à la destruction de deux maisons.

A la même heure, l'artillerie israélienne bombardait le village de Rachayya al-Fakhar, tuant une femme libanaise, blessant son époux et détruisant trois maisons.

Ces nouveaux actes d'agression prémédités ont pour objet de troubler la paix et la sécurité dans le sud du Liban, et d'entretenir un état de tension et d'instabilité au Moyen-Orient. Ils constituent des violations flagrantes de l'Accord d'armistice conclu entre le Liban et Israël et un défi à la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité - notamment la résolution 262 (1968) du 31 décembre 1968, la résolution 270 (1969) du 26 août 1969 et la résolution 280 (1970) du 19 mai 1970, dans lesquelles le Conseil de sécurité a condamné Israël pour ses actes d'agression contre le Liban et lui a adressé un avertissement solennel au cas où il récidiverait.

Tout en portant ces faits à l'attention du Conseil de sécurité, le Gouvernement libanais voudrait enregistrer sa protestation énergique contre ces nouveaux actes d'agression qui cadrent avec la politique israélienne de fomenter continuellement des sources de tension au Liban et dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Edouard GORRA

72-00788

